



Directeur(trice) général(e)

Le Collège de Maisonneuve est un établissement d'enseignement supérieur reconnu pour la qualité de ses programmes et centré sur la réussite éducative de ses 7 000 étudiants, jeunes et adultes.

Une gamme complète d'activités et de stages favorisent l'ouverture, le dépassement et l'engagement étudiant, dans son milieu et à l'international, sur le plan social, culturel et sportif. Une vie interculturelle active contribue au dynamisme de Maisonneuve et enrichit la communauté.

En considérant ses trois centres collégiaux de transfert de technologie, le Collège figure parmi les acteurs influents en matière de recherche, d'innovations sociales, scientifiques et technologiques, contribuant à l'essor des organisations d'ici et d'ailleurs.



QUALIFICATIONS EXIGÉES

- Un grade universitaire de deuxième cycle ou de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié ;
- Dix années d'expérience pertinente, dont au moins cinq dans un emploi de direction;
- Une connaissance approfondie de l'enseignement collégial tant technique que préuniversitaire ainsi que de la formation continue ;
- Une bonne connaissance de l'environnement administratif et financier dans lequel s'organise la formation proposée par un collège d'enseignement général et professionnel;
- Une excellente maîtrise de la langue française parlée et écrite qui se traduit par des communications claires.



SALAIRS ET CONDITIONS

Le traitement se situe au niveau de la classe 16, soit de 137 298\$ à 183 060\$.

Les conditions de travail seront établies selon le Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des collèges d'enseignement général et professionnel.

LE CONTEXTE

En s'appuyant sur un Projet éducatif mobilisateur, le Collège de Maisonneuve (ci-après le « Collège ») devra se doter d'un nouveau Plan stratégique dès 2024 afin de préciser sa vision des prochaines années comme acteur de premier plan dans l'éducation et la formation des jeunes et des adultes.

La personne recherchée pour occuper l'emploi de direction générale exercera ses responsabilités en tenant compte d'éléments contextuels particuliers, dont notamment :

- La nécessité de réitérer et de défendre l'importance du réseau collégial au sein du ministère de l'Enseignement supérieur (ci-après le « Ministère ») ;
- L'augmentation prévue du nombre d'étudiants et d'étudiantes et la nécessité d'optimiser l'utilisation des espaces d'enseignement, dans un contexte multisite, tout en planifiant des solutions à plus long terme pour répondre aux besoins du Collège ;
- La contribution du Collège dans le développement socioéconomique, culturel et environnemental du quartier de l'Est de Montréal ;
- La diversité de la population étudiante qui résulte de son contexte socioéconomique et des transformations de la société ;
- La présence et l'expertise de trois centres collégiaux de transfert et technologie (CCTT) et la volonté ministérielle d'accroître le rôle des cégeps dans le développement de la recherche ;
- La réponse à la pénurie de main-d'œuvre constatée dans le marché de l'emploi et la nécessité de recruter et maintenir au Collège un personnel compétent et dévoué pour en assurer la mission ;
- La nécessité de valoriser l'engagement et la mobilisation marqués du personnel du Collège.

RÉSUMÉ DE LA FONCTION

Sous l'autorité du conseil d'administration du Collège de Maisonneuve (ci-après le « Conseil »), la personne qui occupe l'emploi de direction générale est responsable de l'administration du Collège, de son fonctionnement, de son développement et de son rayonnement.

Cet emploi comporte, en outre, la planification, l'organisation, la direction, le contrôle, l'évaluation et la gestion d'un ensemble d'activités, en lien avec les orientations du plan stratégique de développement adopté par le Conseil dont elle est la première responsable, et ce, en application de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et en tenant compte des orientations stratégiques du Ministère, pour permettre au Collège notamment de :

- Être garant de l'éducation offerte afin de préparer les étudiants et étudiantes à devenir des citoyens et des citoyennes responsables ainsi que des services offerts tant aux étudiants et étudiantes, au personnel qu'à la communauté environnante ;
- S'assurer du développement, de la mise en œuvre et de la qualité des programmes d'études offerts pour lesquels il a reçu l'autorisation du Ministère ainsi que de toute autre formation qui répondent aux besoins du marché du travail et des études universitaires et qui visent à favoriser la réussite éducative tant à l'enseignement régulier qu'à la formation continue ;
- Conclure, conformément aux normes générales que peut établir le Ministère, des conventions relatives à l'enseignement que le Collège a pour fonction de dispenser avec tout établissement d'enseignement ou tout autre organisme ;
- Acquérir, posséder, hypothéquer, louer, détenir, administrer et aliéner des biens par tous modes légaux et à tout titre, y compris un immeuble en copropriété, et ce, après avoir obtenu l'autorisation du Ministère ;
- Contribuer au développement de la région, à l'élaboration et à la réalisation de projets d'innovation technologique, à l'implantation de technologies nouvelles et à leur diffusion par des activités de formation de la main-d'œuvre, de recherche appliquée, d'aide technique à l'entreprise et d'information ;
- Appuyer les études ou les recherches en pédagogie et soutenir les membres du personnel du Collège qui participent à des programmes subventionnés de recherche ;



PRÉSENTATION DE CANDIDATURE

Si vous croyez posséder le profil recherché par notre client, veuillez faire parvenir une lettre de présentation et votre curriculum vitae, par courriel à araymond@mandrake.ca avant le 23 octobre 2023 17h. Toutes les informations reçues seront traitées de façon confidentielle et seuls les candidats retenus seront contactés.



DATES À PRÉVOIR

Entrevues :
Semaine du 13 novembre 2023
Tests et références :
Semaine du 20 novembre 2023
Entrée en poste :
Début session hiver 2024

- Fournir des services ou permettre l'utilisation des installations et équipements à des fins culturelles, sociales, sportives ou scientifiques en accordant toutefois la priorité aux besoins des étudiants et étudiantes, jeunes et adultes, du Collège ;
- Participer, dans le respect des politiques québécoises en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes, et celles en matière d'affaires internationales, à l'élaboration et à la réalisation de programmes de coopération à l'échelle nationale et internationale dans le domaine de l'enseignement collégial, notamment le recrutement d'étudiants et d'étudiantes étrangers ;
- Collaborer avec les ministres et organismes du gouvernement et le cas échéant, avec d'autres partenaires stratégiques, à la réalisation d'ententes spécifiques concernant la mise en œuvre de priorités régionales, notamment par l'adaptation des activités aux particularités régionales et par le versement de contributions financières.

Le résumé complet de la fonction peut être consultée à l'[Annexe 1, section I, du Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors-cadre des collèges d'enseignement général et professionnel](#).

COMPÉTENCES ET QUALITÉS RECHERCHÉES

La personne choisie pour occuper le poste direction générale manifeste un ensemble de compétences et de qualités qui lui permettront de répondre aux enjeux stratégiques actuels.

Pour assumer ce rôle, il est nécessaire de :

1. Faire preuve d'un leadership qui se traduit par une capacité de rallier les membres de la communauté autour d'une vision articulée et inspirante de la réussite éducative, de la qualité de son enseignement et de son milieu de vie unique et ce, dans le respect des valeurs et des particularités de l'institution ;
2. Agir selon des principes qui reposent notamment sur la concertation, la transparence du processus décisionnel, la circulation de l'information et la gestion participative ;
3. Représenter et défendre efficacement les intérêts et besoins du Collège de façon dynamique au nom des étudiants, des étudiantes et du personnel ;
4. Assurer une gestion rigoureuse des ressources financières et humaines en lien avec les sources de financement, la structure financière et les enjeux qui en découlent ;
5. Manifester un intérêt pour l'innovation et d'être orienté vers l'atteinte de résultats notables ;
6. Se baser sur des pratiques de collaboration axées sur des solutions négociées, la responsabilisation collective et le sentiment d'appartenance, le tout afin de maintenir une synergie interservices ;
7. Composer avec des situations déstabilisantes, de réagir avec ouverture et dans le souci de préserver la qualité des relations humaines ;
8. Gérer la complexité des mandats en proposant des solutions appropriées aux situations imprévues de manière efficace et créative ;
9. Posséder des qualités d'ordre intellectuel de haut niveau, notamment des capacités de synthèse et de discernement.

* Le Collège de Maisonneuve souscrit à la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics* pour les personnes visées, soit les femmes, les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de présélection et de sélection.